



DEVENEZ

ANIMATEUR

BPJEPS - Mention

ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE



Les Objectifs

Devenir un animateur professionnel, chargé de l'animation de structures accueillant tout type de public.

- Participer au fonctionnement d'une structure et d'une équipe
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets d'animation en tenant compte des différents publics
- Mettre en œuvre la méthodologie de projet

**PROCHAINE
SESSION**

**du 19/10/2026
au 21/09/2027**

BPJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Alternance : 553 h de formation sur 12 mois

1054 heures en structure

La formation

- Concevoir et conduire des projets d'animations
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Maîtriser les outils et techniques des activités dans la champ de la mention
- Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention

Le titre

- BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- Inscrit au RNCP sous le numéro 39926
- Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Date de publication : 09/12/2024
Date d'échéance : 29/11/2029
- Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorfi/id/JORFTEXT000050674969>)

Les compétences

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séquences d'animation et des séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales
- Organiser et encadrer le « vivre ensemble » des publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

Les prérequis

- Avoir 18 ans
- Avoir le PSC1
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures (attestation de la ou des structure(s))
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement des activités physiques de loisirs datant de moins d'un an à l'entrée en formation.

Les Modalités d'évaluation

- Production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique et d'un entretien
- Production d'un ou plusieurs support(s) personnel(s) présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents et d'un entretien.
- Production d'un document écrit personnel présentant une séquence d'animation réalisée en structure d'alternance pédagogique et composée a minima de six séances d'activités culturelles, éducatives ou sociales, de la conduite d'une séance d'activités et d'un entretien
- Production d'un document écrit personnel portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble » au sein de sa structure d'alternance pédagogique et d'un entretien.

Méthodes utilisées

Depuis 2019, Spor Formation s'appuie sur une mixité de méthodes pédagogiques afin de proposer un parcours de formation pratique et dynamique :

- PRATIQUE
- THÉORIQUE
- EXPÉRIENTIELLE
- COLLABORATIVE

BPJEPS ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

Alternance : 553 h de formation sur 12 mois

1054 heures en structure

Equivalences et passerelles

<https://www.sports.gouv.fr/equivalences-et-passerelles-495>

Poursuites de parcours et débouchés

- > Trois types d'emplois accessibles : l'animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents, l'animation d'activités culturelles ou ludiques et directeur(trice) d'accueil collectif de mineurs (ACM)
- > BPJEPS spécialité éducateur sportif
- > DEJEPS ASEC puis DESJEPS ASEC

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Je prépare mon diplôme tout en travaillant : j'acquies de l'expérience pour une meilleure intégration dans le monde professionnel
- > Je n'ai aucun frais de scolarité à payer
- > Je suis rémunéré(e) tous les mois et je peux percevoir des aides liées à l'apprentissage

Simulateur de rémunération :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (Bloc 1)
- > Une formation à la communication pour développer de nouvelles actions (Bloc 2)
- > Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- > Une aide jusqu'à 5 000 € la 1ère année de contrat

INFOS PRATIQUES

- > Lieu de Formation :
Spor Formation
📍 159-161 rue Armand Sylvestre
92400 COURBEVOIE
✉ admin@sporformation.fr
- > Jours de formation en centre :
Les lundis et mardis en journée complète
- > Résultats de la session 24-25 :
Première session en cours
- > Coordinateur pédagogique :
Raphaël : 07.44.99.06.99 - raphaelsporformation@gmail.com
- > Tarifs :
Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.
Avec prise en charge France Travail : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE